

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 08 OCT 2025

DECRET N°25 - 117 /PR

Portant nomination d'un Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de
l'Union des Comores auprès du Royaume
d'Arabie Saoudite

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°09-021/PR du 07 mars 2009, fixant le cadre organique du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération, chargé de la Francophonie, de la Diaspora et du Monde Arabe ;
- VU le décret N°08-050/PR du 15 mai 2008, portant certaines modifications du décret N°99-121/CE du 26 août 1999, relatif aux rémunérations des personnels diplomatiques de l'Union des Comores à l'extérieur ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par le décret N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et 16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur ISSA SOULE MADI est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de l'Union des Comores auprès du Royaume d'Arabie Saoudite à Ryadh en remplacement de Monsieur AL HABIB ABASSE ABDALLAH.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.


AZALI Assoumani
LE PRESIDENT